

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de la convocation : 01/07/2022

Objet : Autorisation signature convention de mise à disposition du terrain de football à l'association ASLLM

Numéro : IV-2022/40

SEANCE du 11 JUILLET 2022

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le onze juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, GUELIN Carole

Pouvoirs : SENTENAC Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DESPLAS Janine pouvoir à DELSOL Alain, MASCRE Gérard pouvoir à PELLEGRINO Yvette, ZARADER Karine pouvoir à PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Chrystèle pouvoir à GUELIN Carole, FEUILLERAT Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DE PUYMAURIN Thierry pouvoir à DELSOL Alain, TORRES Sébastien pouvoir à BONNEMAISON Chantal, BASCANS Pascale pouvoir à BONNEMAISON Chantal

Absents : DOTTO Christian, LECOMTE Nathalie, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition du terrain de football auprès de l'association ASLLM

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer cette convention.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'autoriser le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la convention susvisée.

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A LAVERNOSE LACASSE, Le 11/07/2022

**Le Maire,
Alain DELSOL**



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com